

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal de M. Dumas

commencé le 14 juillet 1767

Du mardi 14.

La flûte du Roi *la Garonne* a mouillé en rade de l'Isle de France après une traversée de 103 jours. M. Desforges gouverneur de l'île ayant envoyé à bord pour me faire compliment m'a fait demander en même temps, comment je voulais être reçu. Je lui ai envoyé par M. Delaunay l'Instruction provisoire sur le service des places.

Ayant mis à terre sur les 4 heures du soir, j'ai trouvé la garnison bordant la double haie qui m'a conduit à l'église où le Te Deum a été chanté. M. Desforges accoutumé à la grande canonnade n'a pu se résoudre à le borner à 5 volées de canon : il en a fait tirer 21 et lorsque je m'en suis plaint il a pris pour excuse et pour prétexte le Te Deum qu'on chantait alors ; par un excès d'honnêteté M. Desforges s'est écarté de la Règle.

Du mercredi 15.

J'ai fait enregistrer mes Lettres patentes. Le Conseil s'est assemblé chez M. Desforges dans un salon de compagnie et sur l'étonnement que j'en ai témoigné, on m'a répondu qu'il n'y avait point de maison fixe pour assembler le Conseil et rendre la justice ; il me paraît important d'y pourvoir. Cette légèreté est indécente. La Compagnie des Indes avant de vendre plusieurs maisons depuis l'édit de 1764 aurait dû en destiner une pour cet usage.

J'ai appris à mon arrivée que Jan Hard chef nègre de Foulepointe avec qui on faisait la traite des bœufs et des Noirs a été égorgé, que cette partie de Madagascar est en trouble et en confusion qu'il n'en faut espérer aucune ressource. M. Desforges y avait envoyé le bâtiment *le Choiseul* commandé par le Sr La Carrière, aux ordres du Sr Laval chef des traites pour y acheter du riz et autres objets de subsistance. Le chef des traites a renvoyé le bâtiment à vide qui est arrivé à la vue du port le 10 juillet ; et sans mouiller l'ancre est reparti sur le champ par ordre de M. Desforges pour aller chercher du blé à Bourbon : cette colonie selon l'usage est à la veille de manquer de vivres. M. Desforges a frémi ici comme j'ai frémi à Lorient du changement de destination des vaisseaux *le Villevault*, *le Beaumont* et *la Paix*.

J'ai appris le départ des députés de l'île sur le vaisseau *le Comte d'Artois* parti de ce port le 22 novembre 1766, arrivé sans doute à Lorient peu de temps après notre sortie. Il eut été à souhaiter que cette députation fut arrivée en France pendant que le gouvernement s'occupait de notre expédition ; il paraît qu'elle est chargée d'exposer aux yeux du Ministre des griefs importants contre la Compagnie des Indes ; le dernier dont cette députation n'a pas pu avoir connaissance est d'avoir envoyé ici 800 barriques de vin de mauvaise qualité sur le nombre de douze cents qui sont arrivées dans la colonie, lesquelles 800 étant devenues vinaigre à la mer, ne serviront point à l'approvisionnement de l'île et tomberont en pure perte pour la Compagnie.

M. de Vauquelin est venu me communiquer que le Sr Roche capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, et commandant de la rade avant l'arrivée de la flûte du Roi *la Garonne* était venu à son bord et qu'il lui avait demandé si les commandants des vaisseaux de la Compagnie pouvaient continuer de porter pavillon battant à la poupe de leur canot dans la rade.

M. de Vauquelin m'a dit qu'il avait conféré là-dessus avec l'état-major de son vaisseau, qu'il avait été conclu que ce serait contre les règles et les usages, et que tout le corps de la marine du Roi serait blessé d'une pareille tolérance, sur quoi j'ai consulté l'ordonnance de la Marine au titre 19 et mes Instructions dans lesquelles j'ai trouvé que *la Compagnie est une compagnie purement marchande, qu'elle ne doit être reçue et traitée qu'en cette qualité et considéré comme la réunion en un corps de compagnie de tous les négociants qui font en France le commerce des Indes.*

D'après les autorités j'ai décidé que les vaisseaux de la Compagnie dans ce port ne doivent être considérés que comme des vaisseaux marchands. Il n'a pas dépendu de moi de rien céder à la considération parce qu'en tolérant un abus dans ce moment, il peut faire loi à l'avenir, au lieu qu'il n'y aura aucun inconvénient que sur des représentations de la Compagnie des Indes, le Roi accorde aux vaisseaux de cette compagnie un privilège particulier pour le pavillon.

Peu de temps avant mon arrivée, il est parti d'ici un vaisseau anglais qui y était entré en relâche démâté de tous mats en revenant de Chine ; ce vaisseau a tenu ici une bonne conduite ; on ne peut pas le soupçonner d'y être venu par curiosité.

Du jeudi 16.

Visite et bons propos.

J'ai été visiter les casernes, M. Desforges ayant prévu l'arrivée des troupes du Roi, avant d'en recevoir la nouvelle précise par MM. Dubreuil, Gonet et Chevreau, avait déjà fait travailler à couvrir la partie du quartier qui pouvait être plus promptement mise en état d'être habitée, et M. Dubreuil y ayant constamment travaillé depuis, ce bâtiment s'est trouvé en état de recevoir les premiers détachements et ceux qui sont arrivés successivement, il est maintenant question de pourvoir à loger ce qui vient après nous.

Du vendredi 17.

A 7 heures du matin les signaux ont annoncé un vaisseau, le pilote ayant été à bord, au signal convenu nous avons reconnu le navire de la Compagnie *le Dauphin* qui a mouillé dans la rade à 11 heures. M. Poivre ayant mis à terre tout de suite, a dîné au gouvernement où M. Desforges tient encore la maison. Après le dîner ses provisions ont été enregistrées à l'ancien Conseil et le nouveau a été établi dans les formes ordonnées.

Il paraît que dans le choix des membres du Conseil, celui de M. Deribes pour procureur général n'a pas l'approbation du public.

Dès que M. Poivre a été rendu dans son logement j'ai été lui faire une visite et à Madame Poivre ; M. de Montvert à la tête de tous les officiers de la Légion leur a fait une visite de corps.

Le navire de la Compagnie *le Duc de Praslin* a mis à la voile pour Pondichéry. J'ai écrit à M. Law pour lui annoncer une dépêche de M. le Duc de Praslin que je lui fais passer par ce navire.

Du samedi 18.

Depuis le jour de mon arrivée on s'occupe à établir les troupes dans le quartier et aujourd'hui cette besogne s'achève.

Du dimanche 19.

Les douze premières compagnies de la Légion ont été formées on les nomme 1^{re}, 2^e, 3^e, etc. jusqu'à l'arrivée de tous les capitaines.

Du lundi 20.

La Légion a relevé les postes du port, occupé par le bataillon de l'Inde.

Je me suis déterminé à faire relever les postes du port du S. E. par une compagnie entière qui sera elle-même relevée tous les mois pour concilier l'éloignement des lieux et la nécessité de faire marcher l'instruction parallèlement dans toutes les compagnies.

J'ai envoyé le Ch. de Montvert audit port du S.E. pour y faire les fonctions d'aide-major, afin qu'étant là en poste fixe, il soit plus en état de donner aux capitaines qui se relèveront successivement la connaissance des lieux et les renseignements relatifs au bien du service.

Le Conseil supérieur s'est assemblé pour accélérer l'enregistrement et la publication des ordonnances qui constituent la nouvelle législation.

M. Poivre s'est aperçu comme moi que la nomination du Sr Deribes à la place de procureur général faisait ici une sensation fâcheuse, car il m'a parlé aujourd'hui sur le compte dudit Sr Deribes conformément à ce qui est dit au journal au 17 du courant.

MM. les officiers de l'état-major de la flûte du Roi *la Garonne* ayant été informés qu'ils ne devaient pas tous être réarmés sur ce vaisseau pour aller faire les voyages de Madagascar m'ont fait l'honneur de m'écrire. J'ai répondu en leur opposant les ordres formels de Sa Majesté, qui fixent le nombre d'officiers destinés à ces voyages. Je n'ai pas cru être autorisé à interpréter ou modifier une loi qui m'a paru claire et précise. Je demanderai là-dessus les ordres de M. le Duc de Praslin par le premier vaisseau qui partira pour l'Europe.

Du mardi 21.

La journée s'est passée à discourir avec les habitants de tous les états pour expliquer et faire entendre les intentions du Roi, la forme établie dans la législation de ces colonies et ranimer la confiance qu'une administration vicieuse a altérée depuis longtemps. Il m'a paru que le temps employé à cela n'a pas été un temps perdu.

J'ai réussi à consoler les officiers des troupes de la Compagnie des Indes de la perte de leur état par l'espoir que quelques-uns conservent d'obtenir de l'emploi dans la Légion et par la faculté que les autres équerront de continuer leurs services dans les Troupes nationales de l'île avec certitude de participer aux grâces du Roi.

L'ordonnance de création des Troupes nationales de la Martinique, et les encouragements qui ont été accordés, et que j'ai communiqués à M. de Maissin commandant de cette troupe, ont produit un très bon effet. Cet officier qui est homme de mérite et de distinction, a consenti pour donner l'exemple à accepter un commandement de quartier. Il s'est conduit dans cette occasion d'une manière qui le fait bien mériter du Gouvernement.

Du mercredi 22.

M. Poivre ne se porte pas bien depuis son arrivée. Il eut hier la fièvre et je ne pus le voir qu'un moment. Aujourd'hui je me suis présenté chez lui, il n'a pas pu me recevoir. On espère cependant que sa maladie n'aura pas de suite et cela est fort à souhaiter par toutes sortes de raisons, car le service en souffrirait beaucoup plus que s'il n'était point encore arrivé.

On a publié et affiché plusieurs ordonnances et déclarations du Roi qui constituent la nouvelle législation. Il paraît qu'elles emportent l'approbation unanime de la saine partie des citoyens.

M. Desforges a beaucoup contribué à répandre la confiance en faveur de la nouvelle administration : c'est un homme plein d'honnêteté et de droiture. On lui reprocherait à tort d'avoir laissé languir cette colonie. Il possédait les principes de sa prospérité : l'administration de la Compagnie des Indes a fait tout le mal, je le vois ici réunir les vœux et l'affection des gens de bien, et il sortira de cette colonie avec une réputation entière.

Sur la dénonciation du procureur général j'ai donné ordre à 6 Noirs de détachement d'aller dans le bois de Pignolet pour arrêter le nommé Sr Albert homme prévenu de meurtre et dont le procès est pendant. Il attaque dit-on sur les grands chemins les Noirs qui portent des denrées à vendre au bazar.

Nota. Je passerai cette troupe de Noirs de détachement en revue incessamment. Il paraît qu'elle a été fort négligée et qu'il importe pour la sûreté publique de la rétablir et de l'augmenter.

Du jeudi 23.

Le Sr Chautard commandant le navire de la Compagnie des Indes *La Dour* [l'*Adour*] m'a présenté au rôle de 15 soldats congédiés des troupes que la Compagnie des Indes entretenait dans cette île, et qui demandent à passer à Pondichéry. Les mêmes raisons qui m'auraient empêché de permettre l'embarquement des dix qui ont passé sur *le Praslin* à mon insu, m'ont fait refuser de signer cette permission quoique le Sr Chautard m'ait exposé qu'il était fait faible d'équipage et que ces hommes lui seraient d'un grand secours.

J'ai jugé qu'il ne pouvait pas être sans ressource de ce côté-là dans ce port ; que les agents de la Compagnie des Indes étaient en état d'y pourvoir, et je n'ai pu me résoudre à envoyer des soldats aux Princes Maures, ou aux Anglais, d'autant mieux que cette porte étant fermée, cela déterminera peut-être quelques-uns de ces soldats à prendre parti dans la Légion.

Du vendredi 24.

Selon les ordres de la Compagnie dont M. Poivre m'avait parlé à Lorient, et sur lesquels j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le Duc de Praslin le 1^{er} mars, les congés des soldats de la Compagnie des Indes étaient expédiés à mon arrivée quoique la troupe subsistât encore faisant le service mais chacun avait pris son parti pour s'en retourner en France, pour rester dans cette colonie ou pour s'en aller dans l'Inde. Je m'opposerai toujours à ce dernier parti, car cela ne servirait qu'à renforcer les garnisons anglaises ou les princes maures et que tout cela tend à dépopulation. En conséquence de ces congés expédiés trop précipitamment, j'ai beau mettre des embaucheurs en campagne, point d'incorporation. Je ne crois pas qu'il convienne d'en faire de forcées : mais notre force sera ici d'un tiers moindre qu'on ne la croira en Europe.

Du samedi 25.

Le navire de la Compagnie des Indes commandé par le Sr Chautard est parti d'ici pour aller prendre des rafraîchissements à l'île de Bourbon et de là se rendre à la côte des Indes.

Du dimanche 26.

En suivant la distribution de mon temps j'allais partir ce matin avec l'ingénieur en chef pour visiter le Réduit et examiner de quelle utilité il pouvait être en qualité de poste de guerre ; mais en allant à la messe que j'avais demandée exprès d'assez bon matin, j'ai rencontré sur la place tous les syndics et députés des différents quartiers de l'île, avec un nombre d'autres habitants notables.

J'ai appris qu'ils ont été convoqués par une lettre circulaire sur l'ordre de M. Poivre pour s'assembler chez lui et traiter d'affaires concernant la colonie.

J'ai été fort étonné de n'avoir point été informé d'une telle convocation.

Au retour de la messe j'ai été chez M. Poivre qui est toujours incommodé. Il m'a dit en me voyant entrer « - *Eh bien vous allez au Réduit ?* - *Je ne sais pas trop* lui ai-je répondu. *Je viens de voir tous les députés et syndics arrivés depuis hier au soir pour s'assembler aujourd'hui chez vous et je crois qu'il convient que nous les recevions ensemble ; si cette assemblée peut se faire le matin, je partirai immédiatement après. - Je suis bien faible, s'ils pouvaient remettre à un autre jour, j'aurais plus de force pour leur parler, car j'ai un assez long discours à leur faire. - Il faut leur proposer de remettre cela à demain, s'il leur est à peu près égal de coucher en ville, car s'il fallait remettre à dimanche*

prochain, et que vous voulussiez attendre cette assemblée pour donner cours à nos opérations, nous perdrons un temps précieux, et ce retardement grèverait tous les citoyens. »

Je suis sorti de chez M. Poivre, et, rentré chez moi, j'ai fait prier ces messieurs qui étaient encore sur la place de monter au Gouvernement. Je leur ai proposé de remettre leur assemblée à demain vu la faiblesse de M. Poivre. Ils y auraient consenti si cela eut été indispensable. Mais m'ayant témoigné que cela causerait du dérangement à quelques-uns d'entre eux, et que M. Poivre d'ailleurs leur avait fait dire qu'il serait en état de les recevoir aujourd'hui : j'ai envoyé chez M. l'Intendant pour lui faire dire que si cela était possible l'assemblée se ferait dans la journée. Je lui ai fait demander s'il irait à la messe, il a répondu qu'il y assisterait et qu'immédiatement après nous verrions les députés.

A l'issue de la messe, M. Poivre au-lieu de rentrer chez lui est venu chez moi avec tous les syndics et députés. Ayant vu qu'il était disposé à leur faire un fort long discours dont il portait le cahier à la main, j'ai cru devoir ouvrir la séance, et après avoir fait asseoir tous le monde, j'ai prononcé le discours qui suit.

Messieurs,

Le Roi en reprenant les îles sous sa protection immédiate a eu en vue d'accélérer leur prospérité et de travailler au bonheur de ceux de ses sujets qui les habitent.

Sa Majesté m'a choisi pour contribuer à cet ouvrage, pour veiller à votre sûreté et à votre défense. J'ai fait serment à notre maître de remplir autant qu'il serait en moi tous ces objets et je vous fais en ce jour la promesse solennelle d'y employer tous les moments que je passerai parmi vous. Je vous demande la confiance que ces dispositions de ma part méritent de la vôtre. Avec elle je ne suis pas inquiet du succès : le fruit de mes travaux sera votre estime que je me flatte ou plutôt que je suis sûr de mériter.

M. Poivre n'est pas un homme nouveau dans ce climat. Il y était déjà connu par des services qui lui ont mérité la confiance du Roi et celle de ses ministres ; ce qu'il a déjà fait annonce assez ce qu'il est capable de faire pour l'accroissement de la fortune publique. Ses talents et ses vertus promettent aux deux îles leur plus haut degré de prospérité et aux sujets du Roi qui les habitent, la tranquillité et le bonheur, il vous expliquera mieux que je ne pourrais faire les principes de la législation et de l'administration nouvelle.

J'ai eu la satisfaction de voir sur les visages cet air qui annonce approbation.

M. Poivre a pris la parole et a prononcé un très beau discours. J'ai été étonné de voir qu'il y parlait toujours à la première personne du singulier, ce qui m'aurait confirmé si j'en avais pu douter qu'il avait prétendu faire cette convocation exclusivement.

Après avoir fini son discours, M. l'Intendant s'est levé et a dit à messieurs les syndics et députés *Je vous ai fait assembler, Messieurs, pour vous consulter sur le prix des grains, je vous prie de délibérer là-dessus et de m'informer de ce qui aura été conclu entre vous.*

Sur quoi l'assemblée s'est rompue, chacun a été dîner où il a pu, car nous n'avons point encore couteau sur table. Après le dîner j'ai dicté le mémoire qui suit pour le remettre à M. Poivre.

Mémoire

M. Dumas proposa à M. Poivre à son arrivée de tenir un journal en commun qui pourrait être appelé Journal d'administration, et qui contiendrait tout ce qui serait délibéré entre eux avec les résolutions prises en conséquence, leurs motifs et les moyens d'exécution. M. Poivre convint de l'utilité d'un pareil journal.

L'incommodité de M. l'Intendant n'ayant point permis que les deux administrateurs aient conféré assez souvent ensemble depuis l'arrivée de M. Poivre sur la marche des opérations, ce journal n'a pu être commencé.

M. Dumas ne peut pas dissimuler à M. Poivre qu'avant de convoquer une assemblée des syndics et députés des différents quartiers et des habitants notables, il convenait peut-être qu'ils confèrent ensemble sur l'utilité de cette convocation.

1°. Elle a été faite au nom de M. Poivre seul, il eut été plus à propos de le faire au nom de tous les deux.

2°. Si M. Dumas n'eut pas appris par le public l'arrivée des députés il montait à cheval ce matin pour aller visiter le Réduit ; il eut été indécent qu'ayant à traiter un fait de grande administration, M. Poivre l'eut traité exclusivement. M. Dumas croit qu'il est nécessaire que tous les habitants sachent que l'autorité est partagée entre

eux deux. Celui qui affecterait de l'attirer tout à lui irait contre l'intention du Roi qui n'a pas cru devoir leur donner des instructions séparées.

3°. Le discours que M. Poivre a fait aux habitants ne peut que produire un très bon effet. M. Dumas aurait seulement désiré que toutes les périodes n'eussent pas commencé à la première personne du singulier, car cela est contraire à la forme de l'administration.

M. Dumas a vu avec peine que M. Poivre ait dit aux députés qu'il les avait assemblés pour les consulter sur le prix des denrées et qu'il les priaît de délibérer là-dessus. M. Dumas craint qu'en cela il n'ait compromis l'autorité : car les syndics et députés ayant à traiter leur intérêt propre, et à bien mériter de leurs citoyens, regardant le Roi comme acheteur unique et comme le seul qui puisse les dédommager de la perte que font sur la place les contrats à 4%, vont porter la denrée à un prix exorbitant, et le droit que M. Poivre leur a donné de délibérer sur cette matière va faire éprouver à l'administration une opposition étonnante dans la taxe qu'elle est en droit de faire.

M. Dumas pense qu'il eut été infiniment plus sage de prendre connaissance des choses en raisonnant en particulier avec les gens instruits que de faire une assemblée de syndics et députés de la délibération desquels les opérations de l'administration ne doivent point dépendre.

M. Dumas prie M. Poivre d'observer qu'on n'entend que des sophismes sur le prix des denrées parce que le discrédit et la grande masse du papier qui est sur la place les a portés et les maintient à des prix fous. Pour se sauver de ces sophismes il faut réduire en fait tous les raisonnements.

M. de Montvert pour faire une expérience et savoir à quel prix messieurs les officiers de la Légion pourraient être fournis de pain, a fait acheter hier du Sr Chanois 5 quintaux de blé à 15 livres le cent, montant à 75 livres monnaie forte de l'île, laquelle somme de 75 livres en billets ne lui a coûté que 7 piastres et demie, la piastre se maintenant toujours à 10 livres comme elle était avant l'arrivée de la nouvelle administration. Voilà ce qu'on peut appeler le cours.

Il conste¹ par cet achat que 5 quintaux de blé ayant coûté 6 piastres et demie qui font 39 livres 3 sols reviennent chacun à 7 livres 16 sols 7 deniers.

M. Dumas ne croit pas d'après les conversations qu'il a eues avec des gens instruits de la situation de la colonie, qu'il fut de sa prospérité que l'on taxât le blé à si bas prix, car il n'est tel dans ce moment que par la rareté des piastres et par le besoin que chacun en a. Il pense au contraire qu'un des soins du gouvernement doit être d'encourager la culture par un prix qui excite l'émulation : mais il faut balancer cet intérêt avec celui du baissment de la main-d'œuvre qui est indispensable et qui suit toujours le prix de la denrée, et il est à craindre que les cultivateurs consultés et autorisés à délibérer sur un fait où ils sont seule partie intéressée, n'écourent que leur cupidité dans les propositions qu'ils feront au gouvernement ; lequel aura perdu alors par cet excès de complaisance la moitié de sa force pour faire une taxe juste et raisonnable.

M. Dumas a cru devoir faire part de ces réflexions à M. Poivre, car il est du devoir de leur état de se communiquer respectivement tout ce qu'ils pensent pour le bien de la chose publique.

Il le prie en même temps de ne pas le regarder comme un homme personnellement jaloux ou susceptible ; il se pique d'être fort supérieur à ces misères de l'amour-propre. Il croit seulement que M. Poivre et lui doivent éviter toute démarche légère et inconsidérée qui tendrait à diminuer la considération et à anéantir l'autorité. C'est à quoi M. Poivre trouvera toujours M. Dumas très appliqué en tout ce qui les regardent l'un et l'autre.

*

A quatre heures après midi comme j'allais lui porter ce mémoire chez lui il est entré chez moi pour la première fois depuis son arrivée, je signais le mémoire lorsqu'il entra et je l'ai prié d'en prendre lecture.

M. l'Intendant après l'avoir lu m'a répondu avec l'air de candeur qui lui est naturel qu'il était surpris que je n'eusse point été informé de cela, qu'il avait toujours cru que cette convocation se faisait de concert ; qu'il était étonné que M. le procureur général ne m'en eut pas parlé, et qu'il croyait que c'était M. Desforges ou M. le procureur général qui l'avaient fait (cette incertitude sur celui qui avait fait la lettre circulaire m'a paru affecté) Il a laissé mon mémoire sur la table, je l'ai prié de le mettre dans sa poche. « - *Que voulez-vous que j'en fasse ? Il faudrait y répondre, et ce serait verbaliser entre nous ; ma maison est encore en confusion, je n'ai seulement pas commencé de journal. Je ne sais pas comment je vis.* »

Sur quoi, notre conversation ayant fini, avec l'air d'une confiance réciproque, il est sorti pour s'aller promener.

¹ Il conste : il est établi, il est certain.

Du lundi 27.

Je suis parti ce matin pour aller visiter le Réduit. Mes observations sur ce poste sont dans mon journal de reconnaissance de l'île, page .

Pendant la journée j'ai réfléchi sur tout ce qui s'était passé hier, sur la manière dont M. Poivre a reçu mon mémoire, sur le peu de communication que nous avons ensemble, quoique je n'aie jamais manqué d'envoyer chez lui le matin et d'aller le voir moi-même après midi. Mais il ne parle jamais d'affaires, et lorsque j'ouvre la conversation sur cette matière son inconvénient lui fournit toujours un prétexte pour ne pas suivre.

Après avoir bien réfléchi sur tous cela je me suis déterminé à lui envoyer mon mémoire en lui écrivant la lettre page.4. n°26.

A 9 heures du soir, le sergent d'ordonnance a trouvé la porte fermée et les bougies éteintes chez M. Poivre ; je la lui ferai remettre demain matin.

A mon retour du Réduit le Sr Souvestre est venu me communiquer que M. Poivre l'avait nommé à la place de lieutenant de port, et m'a demandé mon approbation. J'ai été fort étonné que M. Poivre ayant pris de pareils engagements pendant sa traversée avec ce jeune homme qui était officier du vaisseau ne m'en ait pas parlé depuis son arrivée, et que je n'en sois instruit que par celui qui se croit suffisamment pourvu, qui en me parlant de sa promotion a cru me faire une honnêteté de bienséance. J'ai été chez M. Poivre à qui j'en ai dit ma pensée avec l'honnêteté convenable, et qui s'est excusé en jetant sur l'inconsidération du jeune homme un procédé dont j'avais quelque lieu de me plaindre. Car enfin dans le choix des sujets nous devons concourir, et nos suffrages sont au moins également nécessaires.

Du mardi 28.

J'ai été visiter la grande rivière et la plaine qui la sépare de ce port. Journal de reconnaissance, page .

A 8 heures du soir le Sr Buirette ci-devant employé dans ce port en qualité d'officier m'a joint tandis que je me promenais sur la place et m'a communiqué que M Poivre l'avait nommé lieutenant au port du S. E. Je suis toujours étonné que M. Poivre aille aussi en avant sur le choix des sujets à employer au service, sans communiquer avec moi. J'ai cru d'abord que c'était oubli, ou défaut d'attention, mais depuis ce que je lui ai dit au sujet du Sr Souvestre, et depuis le mémoire que je lui ai remis hier, je ne sais plus à quoi attribuer sa conduite si peu conforme à nos instructions ; j'en dirai encore un mot à M. Poivre sans affectation et seulement lorsque l'occasion s'en présentera.

Du mercredi 29.

Le navire *le Prudent* armé par le Sr Nevé et commandé par le Sr Pichard est parti d'ici pour la côte malgache.

Du jeudi 30.

Tout ce que je vois dans cette colonie ne m'étonne point. Je m'attendais à la disette, à l'insuffisance des envois faits par la Compagnie des Indes, aux plaintes de tous les habitants contre les vices de l'ancienne administration, et j'observe qu'il faut que M. Desforges soit un galant homme pour qu'on ne le confonde pas dans le nombre de ceux à qui on attribue ces iniquités.

Mais je ne m'attendais pas à trouver tous les habitants de cette île accablés de dettes, les uns créanciers et débiteurs à qui, toute soustraction faite, il ne reste rien ; d'autres possesseurs de terre et débiteurs du triple de la valeur ; tout cela fait un chaos qu'il est impossible de débrouiller. Plus j'y pense, plus il m'effraie. J'en parlerai au Conseil supérieur, si ce mal ne trouve point de remède, je n'aperçois pas les moyens de faire fleurir cette colonie.

Du vendredi 31.

M. de Vauquelin commandant la flûte du Roi *la Garonne* nous a écrit une lettre commune pour nous demander son équipage complet.

M. Poivre est venu chez moi nous avons pour la première fois parlé d'affaires ensemble. Il serait fort à désirer que cela continuât, car il me paraît important que nous nous communiquions réciproquement toutes nos idées sur l'attitude et la marche de nos opérations. Nous avons parlé du terme accordé aux habitants pour porter leurs papiers au visa que l'on trouve trop court et nous sommes convenus qu'il fallait prendre un tempérament pour le prolonger.

[Fin du journal du général Dumas du mois de juillet 1767]